

Info.pl@ine

N° 534 – 15 octobre 2014 – 3 pages



Adaptation des densités de semis

ACTUALITES CULTURES

RAVAGEURS COLZA (stade : de 6 à 9 feuilles)

- **Limaces** : surveiller uniquement les colzas les plus tardifs jusqu'à 4 feuilles.

Produits possibles : SLUXX 7 kg/ha, METAREX INO 4-5 kg/ha

Pas de méthode alternative de substitution

- **Grosse altise** : la présence de larves commence à être détectée sans atteindre les seuils d'intervention.

Seuils d'intervention : 70% des plantes avec au moins une galerie dans les pétioles.

➤ Pas d'intervention à prévoir à ce jour.

- **Pucerons verts** : à surveiller jusqu'à 6 feuilles. Baisse des populations suite aux conditions pluvieuses mais certaines parcelles peuvent atteindre le seuil d'intervention (20 % de pieds porteurs).

Produits possibles : PROTEUS 0,625 l/ha

Pas de méthode alternative de substitution

Conditions d'utilisation des insecticides : une hygrométrie > 70 % et absence de vent.

- **Charançon du bourgeon terminal** : les captures sont faibles. Le démarrage du vol est timide, comme l'an dernier. A surveiller, particulièrement en limite de l'Aube et si des journées ensoleillées reviennent.

L'intervention se cale 8 jours après les 1^{ères} captures.

Sur gros colzas, le risque est plus faible car les larves de charançon du bourgeon terminal migrent beaucoup moins rapidement vers le cœur des plantes et peuvent rester localisées dans les pétioles (source : CETIOM, message Protection Intégré des cultures).

➤ Pas d'intervention à prévoir à ce jour.

RAVAGEURS CEREALES (stade : semis en cours à 2 feuilles pour les 1^{ers} semis)

- **Pucerons, Cicadelles** ne sont pas observés pour l'instant. A suivre pour les 1^{ers} semis sans protection de semences insecticides. Quelques journées ensoleillées peuvent leur être favorable.

- **Limaces** : à surveiller jusqu'au stade 3-4 feuilles. Comme sur colza le risque est élevé, en particulier sur des préparations de sols motteuses.

Seuil d'intervention : présence de limaces détectée et dégâts foliaires constatés.

Produits possibles : SLUXX 7 kg/ha (homologué en agriculture biologique), METAREX INO 4-5 kg/ha.

Méthode alternative : le roulage après semis ou une préparation de sol pas trop grossière, sans trop de cavités, sont des moyens de réduire le risque limaces.

DESHERBAGE D'AUTOMNE DES CEREALES

Pour les 1^{ers} blés à 1 voire 2 feuilles, ne pas tarder à appliquer les herbicides de post-levée. Les 1^{ers} vulpins et ray-grass apparaissent et l'humidité des sols doit permettre une bonne efficacité.

➤ **En orge d'hiver, en sols NON DRAINÉS** :

Erratum info.pl@ine n°533 : dans les programmes herbicides sur ray-grass sensibles il fallait lire LAUREAT 3 l/ha et non 4 l/ha.

Rappel sur quelques produits identiques à base de chlortoluron + diflufénicanil

Produit commercial	Dose homologuée sur blés et orges
CARMINA	3 l/ha
LAUREAT	3 l/ha
CONSTEL	4,5 l/ha

BLE : ADAPTER LES DENSITES DE SEMIS APRES LE 20 OCTOBRE

Densités de semis (grains/m ²) du blé tendre d'hiver dans les sols de Seine-et-Marne source : Chambre d'Agriculture 77 (classification des sols Seine-et-Marne), Arvalis	Semis du 20 octobre au 5 novembre	
	bonnes conditions	préparation difficile
Limons et Limons argileux sains profonds et semi-profonds Argilo-calcaires semi-profonds Limons calcaires profonds et semi-profonds	220-250	240-280
Limons battants assez sains très profonds à semi-profonds Sables limoneux sains	250-280	280-300
Sols humides pendant l'hiver Limons battants "humides" peu profonds à semi-profonds Limons argileux ou sableux engorgés Argiles limoneuses, Argiles	300-330	330-350
Sols séchants (sols sableux, sols superficiels)	280-300	320-380
Sols séchants et caillouteux (argilo-calcaires superficiels, limons calcaires superficiels...)	300-350	330-400

Pour les hybrides comme HYSTAR, HYXTRA : 150 gr/m².

GESTION DES RESIDUS DE MAIS

✓ L'agronomie pour réduire le risque fusariose

Le risque fusariose sur blé est conditionné par la sensibilité de la variété à l'accumulation de DON (les plus tolérantes : APACHE, BAROK, OREGRAIN, SY MOISSON...), le précédent maïs, l'absence de labour et la présence de résidus de maïs en surface. Ces facteurs agronomiques favorisent la présence du champignon dans la parcelle. Ensuite, c'est le climat à la floraison qui provoque les contaminations.

Il est nécessaire d'utiliser ces leviers agronomiques pour réduire le risque fusariose. Le choix de la variété étant fait, vous pouvez encore agir sur la gestion des résidus et le travail du sol.

✓ Assurer une bonne dégradation des résidus de maïs

Broyer finement les résidus rapidement après la récolte permet de détruire les supports sur lesquels se conservent les champignons qui contamineront les céréales suivantes. Le risque est proportionnel au volume de résidus laissés en surface.

➤ Il est recommandé :

- d'enfouir par le labour les résidus pour favoriser leur dégradation.
- en non labour, broyer le plus finement possible et déchaumer.

Au niveau de l'efficacité sur la réduction du risque fusariose : 1 labour = 1 broyage + 1 déchaumage.

Le broyage sous bec est généralement insuffisant, un re-broyage fin est préférable et indispensable en non labour.

Autre intérêt : la destruction des larves de pyrales

Le broyage détruit les larves de "foreurs" (notamment pyrales) qui risquent de contaminer les maïs de l'an prochain. Un broyage seul a une efficacité de 50 à 70 % sur les larves de pyrales. Un passage de cover-crop porte régulièrement l'effet à 70 % ou au-delà.

En maïs après maïs, le broyage et l'enfouissement permettent aussi de limiter le risque d'helminthosporiose.

✓ Gestion des résidus de maïs et directives nitrates

Si une culture de printemps est prévue après maïs, la couverture des sols à l'automne n'est pas obligatoire si le maïs est récolté après le 5/09. Le broyage et l'enfouissement des résidus dans les 15 jours après la récolte est obligatoire.

Cet Info.pl@ine est rédigé par les conseillers du pôle Agronomie-Environnement de la Chambre d'agriculture. Il synthétise leurs préconisations grandes cultures pour le département de Seine-et-Marne. Il se base sur le BSV Ile-de-France n° 36 du 14 octobre 2014 (www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr) et leurs observations réalisées en début de semaine sur plusieurs parcelles de référence réparties sur tout le département. Attention, il s'agit d'un conseil collectif : nous vous invitons donc à confronter son contenu à votre propre situation et à nous contacter si besoin (01 64 79 30 75). Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans les Info.pl@ine n° 489 à n° 496. Pour plus d'éléments sur la réglementation et les bonnes pratiques agricoles liées à l'utilisation des produits phytosanitaires, voir l'Info.pl@ine n° 479.

COMPOSITION DES PRODUITS CITES

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations	Dose homologuée	ZNT	ZNT végétalisée incompressible	DAR	DRE	Nbre applications maxi
Insecticides automne colza							
PROTEUS	thiaclopride 100 g/l + deltaméthrine 10 g/l	0,625 l/ha	5 m	-	45 j	48 h	2
Désherbage céréales							
LAUREAT/ CARMINA	chlortoluron 400 g/l + diflufenicanil 25 g/l	3 l/ha	20 m	20 m	3 j	6 h	1
CONSTEL	chlortoluron 400 g/l + diflufenicanil 25 g/l	4,5 l/ha	20 m	20 m	90 j	6 h	1
Antilimaces							
SLUXX	phosphate ferrique 29,7 g/kg	7 kg/ha	-	-	-	-	4
METAREX INO	métaldéhyde 40 g/kg	5 kg/ha	5 m	-	3	-	4
		dose maxi/ha/an 17,5 kg/ha					



L'équipe de rédaction d'Info.pl@ine du pôle Agronomie-Environnement
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine
E-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.
La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

